

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **30 octobre 2018**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Rachel Goupil

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 26 octobre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

224-10-2018

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS  
QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 30 octobre 2018 tel que lu et présenté.

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1 - Résolution, nomination d'un nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme**

**4.2 - Résolution, honoraires professionnels, plans du rang 2**

**5 - VARIA**

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**225-10-2018**

**4.1 - Résolution, nomination de nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis nomme Madame Jessica Cameron, à titre de contribuable, membre du comité consultatif d'urbanisme, et Monsieur Éric Prévost, à titre d'officier municipal, membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Camille.

**QUE** le mandat de Mme Jessica Cameron est pour une durée de deux ans, pour remplacer M. Roland Therrien dont le mandat se termine.

**ADOPTÉE,**

**226-10-2018**

**4.2 - Résolution, honoraires professionnels, plans du rang 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite apporter des modifications à la conception des plans pour le projet du 2e rang qui sera réalisé à l'été 2019;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer les honoraires professionnels pour modifier les plans de conception du projet du 2e rang. Le coût des honoraires se chiffre à : 9,090\$ avant taxes.

Les services incluent:

1. Relevé topographique complémentaire pour modifier la décharge du ponceau # 524
2. Vérification sommaire afin de valider si les modifications de la municipalité sont possibles
3. Modification de la conception dans les 3 secteurs. Il est possible que ces modifications aient un impact sur la conception en amont et en aval
4. Modification du devis et du bordereau de soumission.
5. Appel d'offres et analyse de soumissions.

Le vote contre: M. Richard Pouliot

**ADOPTÉE,**

**5 - VARIA**

Aucun sujet à discuter.

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions de l'assistance.

**7 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h.

---

Adélarid Couture, maire

---

Nicole Mathieu, directrice générale